



DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.entreprises.gouv.fr@DGEntreprises](http://www.entreprises.gouv.fr@DGEntreprises)

Paris, le 12 février 2015

## **EDEN 2015 : le concours « Tourisme et Gastronomie locale » est lancé !**

**La France participe à la 8<sup>e</sup> édition du concours EDEN « European Destinations of Excellence », créé par la Commission européenne pour soutenir l'industrie européenne du tourisme.**

Chaque année, ce concours donne l'opportunité à une nouvelle destination française de rejoindre un réseau européen de destinations touristiques d'excellence. Cette année, la thématique du concours est « **Tourisme et Gastronomie locale** ».

EDEN 2015 récompensera une destination qui a mis en œuvre une stratégie de valorisation de sa gastronomie locale. Il pourra s'agir de la reconnaissance d'un (ou des) savoir-faire culinaire(s), de la mise en place d'un évènement ou itinéraire gastronomique, d'un marché traditionnel, ou encore de l'initiation d'une collaboration étroite entre producteurs locaux et restaurateurs, etc.

Carole DELGA, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire déclare : « Il n'y a rien de tel qu'un concours pour susciter l'émulation, provoquer l'innovation et éveiller des vocations. Chaque territoire est un écrin rempli de terroirs, de goûts et de parfums, de produits et de gestes ancestraux. Ce sont des trésors qui font briller tout un écosystème local et qui créent de la valeur pour les habitants, pour les professionnels et pour les futures générations ».

Laurent FABIUS, ministre des Affaires étrangères et du Développement international se félicite de cette initiative : « Pour promouvoir la cuisine française, il faut créer des événements marquants, des temps forts, des moments de célébration. La gastronomie, c'est une partie importante du patrimoine de la France, tout comme nos paysages ou nos monuments. C'est une composante majeure de notre attractivité touristique ».

Pour être sélectionnées, les destinations candidates doivent répondre aux critères définis dans le règlement du concours :

- être une destination émergente à fréquentation modérée en phase de développement. Le taux de fréquentation touristique doit être bas à très bas en comparaison de celui des zones touristiques habituelles,
- avoir désigné un "porteur de projet" clairement identifié, capable de réunir les acteurs locaux des différents secteurs intervenant dans l'offre de « tourisme gastronomique »,
- présenter une offre touristique représentative au regard de l'offre touristique globale du territoire,
- démontrer la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique économiquement viable,



- proposer l'offre touristique depuis plus de 2 ans (2013).

Le jury sélectionnera 3 à 4 destinations, dont une lauréate, qui bénéficiera d'une communication spécifique au niveau national et européen.

#### Calendrier du concours 2015

Fin Janvier	Lancement officiel du concours.
29 avril	Clôture du concours.
Début juin	Election par le jury du lauréat français et communication du résultat à la Commission européenne.
Fin Juin	Cérémonie nationale de remise du prix à Paris.
Juillet-Sept.	Promotion des destinations primées, notamment en lien avec la promotion en France et à l'international, de la Fête de la Gastronomie.
Fin 2015	Cérémonie européenne de remise du prix à Bruxelles.

Informations sur la constitution des dossiers : [www.atout-france.fr](http://www.atout-france.fr)

Informations sur les destinations d'excellence : [ec.europa.eu/eden](http://ec.europa.eu/eden)

#### Concours EDEN, en savoir plus...

La France participe depuis 2008 au concours EDEN. 22 destinations ont été primées depuis, (liste disponible sur le site [www.eden-france.com](http://www.eden-france.com)).

Les initiatives récompensées ont porté sur les thèmes suivants :

2008 : «Tourisme et patrimoine local immatériel »

2009 : «Tourisme et espaces protégés »

2010 : «Tourisme et espaces aquatiques »

2011 : «Tourisme et sites reconvertis »

2012 : Constitution du Réseau EDEN France regroupant 18 destinations primées

2013 : « Tourisme et Accessibilité »

**Atout France est en charge de la mise en œuvre du concours 2015** pour la France, à la demande de la Direction Générale des Entreprises (DGE)



#### Contacts Presse:

Atout France : Stéphanie CADET - 01 42 96 70 75 – [stephanie.cadet@atout-france.fr](mailto:stephanie.cadet@atout-france.fr)

DGE : Murielle Pascal - 01 79 84 33 25 – Anne Virlogeux - 01 79 84 30 70 –

[murielle.pascal@finances.gouv.fr](mailto:murielle.pascal@finances.gouv.fr) – [anne.virlogeux@finances.gouv.fr](mailto:anne.virlogeux@finances.gouv.fr)